

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le premier septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

M<sup>me</sup> Colette CHAMBRION qui a donné pouvoir à M. Sylvain DUMAS  
M. Bernard VERVAET, excusé  
M. Pierre GRESS, excusé  
M. Pierre MARCAUD, excusé

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Fathi OUCHEM est nommé secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 juillet 2017**

M. Fathi OUCHEM donne lecture du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2017, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

## **3. FINANCES**

### **Point sur les finances**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 1<sup>er</sup> septembre 2017 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 308 097,76 € et les recettes à 404 640,97 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 63 113,84 € et les recettes s'établissent à 45 852,87 €.

## **4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TELECOM 2017 (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'occupation du domaine public par les réseaux et les ouvrages de télécommunication d'ORANGE doit faire l'objet du paiement d'une redevance annuelle ; celle-ci est reversée ultérieurement au SYDESL en vue de la réalisation de travaux de génie civil destinés à la mise en souterrain d'équipements d'ORANGE. Après délibération, les Conseillers, à l'unanimité des présents, autorisent M. le maire à mettre en recouvrement la redevance précitée dont le montant s'élève à 892,13 € pour l'année 2017. La commune reversera cette année au SYDESL la redevance perçue en 2016 soit 974,41 €.

## **5. DENOMINATION DE VOIRIE (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le lotissement de M. PRIN, situé au lieu-dit « le BOUBOUHARD » est constitué de 8 lots distribués autour d'une voirie. Il convient pour faciliter leur repérage, le travail des services publics et commerciaux d'identifier clairement les adresses des futures habitations et de procéder à leur numérotage.

S'agissant d'une voie privée, la dénomination de cette voie doit recueillir l'accord du lotisseur. Il est proposé au Conseil Municipal, après accord du lotisseur de nommer la voirie desservant le lotissement PRIN « rue du CHAMFLEAU ».

La voie communale (VC5) qui permet de desservir le lotissement PRIN doit être également dénommée. Les membres du Conseil souhaitent rendre hommage à des personnes dont le mérite ou le dévouement ont marqué le village de FARGES. Monsieur Gilbert CHEVALIER, ancien maire par trois mandats, est proposé aux conseillers. Avec l'accord de sa famille, la VC5 prendra le nom de « rue Gilbert CHEVALIER ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

## **6. ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES DANS LE SECTEUR DU BOUBOUHARD**

Dans le cadre de l'étude globale des ruissellements des eaux pluviales sur le territoire du GRAND CHALON, le cabinet LIOSE mandaté par le GRAND CHALON a effectué une visite de terrain en compagnie de M. le Maire le 2 août dernier afin de comprendre le fonctionnement hydraulique et hydrologique de la commune. Cette visite a permis de recenser et de localiser les désordres liés aux phénomènes de ruissellement (inondations) notamment au Boubouhard et rue du Chagnelot. Plusieurs pistes ont été évoquées afin de réduire les inondations sur ces points sensibles (au Boubouhard : Bassin de rétention rue Roussot, faire un fossé de retenu, modifier le futur bassin de rétention du lotissement « PRIN », cuve de récupération des eaux pluviales pour les futurs propriétaires du lotissement « PRIN »...). Des tests d'infiltrations seront réalisés par le GRAND CHALON. La finalisation de l'étude est attendue fin 2017 et le diagnostic en 2018. Par ailleurs, cette problématique a également fait l'objet de deux rencontres avec les services et les élus du GRAND CHALON les 14 avril et 20 juin 2017.

## **7. ACCES AU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE POUR LES ASSOCIATIONS**

Suite à une demande d'une association de la commune, le Conseil Municipal décide que les associations fargeoises pourront avoir accès librement au photocopieur de la mairie afin d'imprimer gratuitement les documents nécessaires à leur fonctionnement (affiches, tracts...) en noir et blanc, aux formats A4 et A3. La photocopie couleur sera plus restreinte. Les associations devront fournir leur papier. Un courrier sera envoyé à chaque association pour les en informer.

## **8. REGLEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE (délibération)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le règlement intérieur de l'accueil périscolaire nécessite quelques modifications. Les articles 3, 8 et 12 doivent être actualisés.

Après avoir pris connaissance du règlement et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'approuver tel qu'il est présenté, de fixer au 1<sup>er</sup> septembre 2017 la date d'entrée en vigueur dudit règlement et de préciser que ce document sera affiché dans les locaux de l'accueil périscolaire.

Monsieur DUMAS rappelle aux élus que la commune n'a pas supprimé les NAP pour cette année. Les communes de FONTAINES et RULLY sont passées à la semaine à 4 jours. Un accueil de loisirs a été mis en place par le SIVU le mercredi matin pour ces deux communes. Le transport des enfants de FARGES vers FONTAINES le mercredi midi est toujours assuré.

## **9. ACTION DU CONSEIL DE JEUNES**

Le Conseil de jeunes a rencontré M<sup>me</sup> le sénateur, Marie MERCIER le 8 octobre dernier. Suite à cette rencontre, le Conseil de Jeunes est invité à visiter le SENAT le 26 octobre prochain après-midi. Le coût du transport est d'environ 75 € par personne (aller-retour SNCF). Une subvention a été demandée auprès du Conseil Régional dans le cadre du programme ENVI. La commune prendra en charge le reliquat de cette facture. Le Conseil de jeunes a également

mené des actions qui lui ont permis de récolter des fonds et de financer en partie cette journée à Paris.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ GRAND CHALON :**

- Les universités d'été du GRAND CHALON se dérouleront le samedi 9 septembre 2017. M. Sylvain DUMAS et M<sup>me</sup> Céline GARNIER se rendront à cette journée.
- A partir de janvier 2018, les déchetteries du GRAND CHALON seront équipées d'un système d'accès par carte magnétique. Les administrés peuvent dès maintenant demander leur carte sur le site internet du GRAND CHALON rubrique « déchets » ou se rendre en déchetterie où des permanences sont organisées.
- Afin de développer les modes de transports moins polluants, le GRAND CHALON va lancer YVON, une application gratuite pour mobile destinée au covoiturage et aux transports en commun dans un périmètre de 50 Kms autour de CHALON-SUR-SAONE. Le GRAND CHALON cherche 300 personnes pour tester l'application et la finaliser. Le lancement officiel aura lieu le 20 novembre prochain.
- Des travaux vont être effectués au colisée, l'espace réceptif va être agrandi de plus de 500 m<sup>2</sup>.

### **➤ TRAVAUX :**

- Lotissement PRIN : Les travaux de terrassement et de réseaux du lotissement ont débuté fin août.
  - Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'école : la première réunion de préparation chantier se tiendra le vendredi 08 septembre à 14H à la mairie.
  - Salle des Fêtes : Les travaux de mise en place de la nouvelle chaudière ont commencé.
  - Travaux d'accessibilité et du chauffage de l'église : M. DUMAS et M. VADOT ont rencontré le service d'appui technique aux communes du GRAND CHALON et du personnel du service « énergie » afin d'étudier le mode de chauffage de l'église. Une étude va être réalisée afin d'analyser et d'optimiser le système existant.
- Un arrêté d'interdiction de baignade dans le lavoir a dû être pris au mois d'août par M. le Maire.
- Monsieur DUMAS informe les élus qu'il s'est rendu par deux fois à l'aérodrome de Champforgeuil suite aux nuisances engendrées par des vols de l'avion de voltige au dessus de la Commune fin août. Cet avion, propriété de l'association Air Chalon Club a été prêté pour des stages de voltige de 4 jours. Le président d'Air Chalon Club a décidé de ne plus organiser de stage de voltige sur Champforgeuil suite à ces désagréments. Il faut savoir qu'une réglementation régit cette activité et qu'elle est le plus souvent respectée.
- Des informations sont disponibles sur le site de la préfecture de Saône et Loire pour lutter contre la chenille de la pyrale du buis qui sévit sur le Département de Saône et Loire.

- 70 personnes ont assisté à la représentation « la boîte à musique enchantée » de la compagnie « OFAM » le 25 août dernier à Farges dans le cadre du festival « l'étéâtrales de la cour basse ». Retour positif des spectateurs et des organisateurs de cette manifestation.
- Afin de fournir des informations et communications externes « en temps réel » aux administrés de la commune, le conseil municipal souhaite collecter leurs adresses mail. Une information sera diffusée prochainement aux habitants de la commune.
- Remerciements des associations : Amitié et Détente, Secours Populaire Français et France Adot 71 pour la subvention que la commune leur a accordée.
- Prochaines réunions de Conseil Municipal :  
Les vendredis 6 octobre, 10 novembre, 15 décembre 2017 et 12 janvier 2018 à 18H00

Le Maire



Sylvain DUMAS

